
LABEL ECO DEFIS AUPRES DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Sictom de la Région d'Auneau



Auteur :

4, Rue de la République

28150 Ouarville

[Voir le site internet](#)

Vincent Augé

auge.sictomauneau@hotmail.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Dans le cadre de son Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire, le SICTOM de la Région d'Auneau a décidé de sensibiliser les entreprises de son territoire à la gestion des déchets qui sont, en majorité, des artisans et commerçants.

Pour cela un partenariat a été créé avec la Chambre des métiers et de l'artisanat afin de proposer le label "Eco Défis" aux entreprises s'engageant à réaliser des gestes pour l'environnement.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif du syndicat est de proposer ce label à 100% des entreprises affiliées à la CMA sur la durée du CODEC.

Résultats quantitatifs

La CMA et le SICTOM de la Région d'Auneau ont rencontré 82 entreprises la première année du CODEC. L'objectif était de 40.

Résultats qualitatifs

Depuis le début de l'opération, 22 entreprises ont été labellisées alors que l'objectif pour la première année du CODEC était de 30.

MISE EN OEUVRE

Planning

En octobre 2015 :

Un test a été organisé. Ainsi, la CMA et le syndicat ont rencontré les commerçants du centre ville de la commune de Voves. Des diagnostics ont été réalisés et des actions ont été proposées aux entreprises souhaitant obtenir le label Eco Défis.

Février 2016 :

Un bilan a été fait avec ces entreprises

Avril 2016 :

un comité de labellisation a choisi les entreprises à qui le label a été remis

Novembre 2016 :

Rencontre de l'ensemble des entreprises affiliées à la CMA des Communes de Janville et Angerville

Février 2017 :

Bilan avec les entreprises engagées

Juin 2017 :

Labellisation des entreprises

Moyens humains

Les rendez vous avec les entreprises ont été réalisés par un agent du syndicat et un agent de la CMA. Concernant le syndicat, cela représente 20 jours d'un ETP.

Moyens financiers

Pour le moment, l'investissement est de 2500€ par an.

Moyens techniques

Les moyens techniques sont limités. Cela demande surtout un investissement humain important.

Partenaires mobilisés

Cette action est réalisée en partenariat avec la CMA d'Eure et Loir et d'Essonne. Une communication départementale, avec les autres collectivités engagées, est faite afin de mutualiser les moyens.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action peut facilement être reproduite. Il est par contre nécessaire que la CMA du département possède les droits du label.

Difficultés rencontrées

Cette action permet de rencontrer et de sensibiliser les entreprises d'une façon positive. Ainsi, un dialogue peut s'établir beaucoup plus facilement.

Recommandations éventuelles

Il est nécessaire de vérifier si cette action est une priorité ou non de la CMA du département. En effet, la réussite de cette action dépend principalement de la réussite de ce partenariat.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ARTISANAT | COOPERATION LOCALE | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHET DANGEREUX | DECHET DE CHANTIER

Dernière actualisation

Contact ADEME

Septembre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Gilles CLERGET
gilles.clerget@ademe.fr
Direction régionale Centre - Val
de Loire